

Règlement Extrême Vosges Challenge 2024

La 1ère édition de l'EXTRÊME VOSGES CHALLENGE (ci-après l'Évènement) est organisée du 10 Mai 2024 au 12 Mai 2024 par l'Association Florian Hudry Cycling Project (ci-après l'Organisateur FHCT).

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Évènement (ci-après le Règlement),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'évènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription EVENTICOM (ci-après les Conditions Générales de Vente de FHCT).

Les termes « vous », « votre », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme représentant légal ou tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente de FHCT.

En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur EVENTICOM.

REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant de l'évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant et est conforme au règlement de la Fédération Française de Cyclisme propre au cyclisme dit ultra distance.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1/ ORGANISATION ET CONCEPT

L'épreuve EXTREME VOSGES CHALLENGE est une des épreuves de cyclisme Ultra-distance dite en **semi-autonomie**, proposant 3 distances dites **sans assistance (bikepacking)**. L'épreuve se déroule en une seule étape, sur route ouverte, en solitaire ou duo, à allure libre, mais avec un temps limité pour chacune des distances.

Les distances sont les suivantes :

- Distance de 736 kilomètres (environ) : environ 18 388 mètres de dénivelé positif, au départ et arrivée de Luxeuil-les-Bains. 60h maximum pour réaliser le parcours.

- Distance de 374 kilomètres (environ) : environ 10 153 mètres de dénivelé positif, au départ et arrivée à Luxeuil-les-Bains. 30h maximum pour réaliser le parcours.
- Distance de 150 kilomètres (environ): pour environ 2 000 mètres de dénivelé positif, au départ et arrivée de Luxeuil-les-Bains. 12h maximum pour réaliser le parcours.

Le détail du/des parcours sera présenté sur le site internet de l'événement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

2/ DEFINITION DE L'EPREUVE

L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule en semi-autonomie, en cas de dysfonctionnement du tracker GPS fourni par l'organisation, toutes preuves matérielles (ticket de caisse) et immatérielles (photos, vidéos) seront étudiées par l'organisation pour valider le respect des règles. Le parcours à travers les paysages et les panoramas, aussi somptueux les uns que les autres, vous fera découvrir en profondeur le massif des Vosges alternant cols et montées mythiques et petites routes méconnus. Vous pouvez choisir de participer à cette épreuve en solo mais aussi par équipes de 2 amis, coéquipiers ou collègues.

Le parcours n'est pas fléché mais sera mis à la disposition des participants sous forme de lien GPX transmise au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

SEMI-AUTONOMIE

L'épreuve EXTREME VOSGES CHALLENGE est une épreuve de cyclisme ultra distance dite en SEMI AUTONOMIE.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux « Bases de Vie », aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés, prévisibles et imprévisibles. Les règles suivantes s'appliquent :

- Aucun accompagnement organisé n'est autorisé tout au long du parcours
- La "base de vie" est approvisionnée en boissons et nourriture à consommer sur place et aucune autre assistance n'est autorisée tout au long du parcours. (toléré pour les néofites)
- Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de l'événement, hors de la "base de vie".
- Le fait de profiter de l'aspiration d'un coureur, appelé Drafting, est interdit pour le participant concourant dans toutes les catégories. Toute personne ayant profité ou fait bénéficier d'un drafting provoquera la disqualification des deux coureurs.
- Le drafting est toléré pour les équipes.
- Hors de la "base de vie", Le participant se ravitaille en aliment (solide et liquide) et

éventuellement en équipement auprès des commerces disponibles sur le parcours tout comme il peut dormir soit à l'hôtel, soit chez l'habitant, soit en bivouac en respectant les règles locales.

Les régulateurs de l'événement témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves EXTREME CHALLENGE.

3/ TYPE DE VÉLO

- Standard (standard, chrono, route, gravel, VTT, cyclocross)

Les vélos électriques ne sont pas autorisés.

4/ TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ

Les temps maximums des épreuves sont calculés selon l'heure de départ du participant sont fixés selon les parcours à :

- 700 kilomètres : 60 heures.
- 350 kilomètres : 30 heures.
- 150 kilomètres : 12 heures.

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Inscription exclusivement sur internet via le site cyclo-tour-vanoise.com ou directement sur EVENTICOM et paiement sécurisé par carte bancaire à partir du 1 Novembre 2023 pour toutes les distances. L'inscription sera considérée comme complète et fera donc l'objet d'une validation dès lors qu'elle comportera tous les éléments à fournir. Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

6/ ÂGE

Pour participer à l'EXTREME VOSGES CHALLENGE il faut être âgé de 18 ans minimum le jour du départ de l'épreuve.

7/ CONDITION PHYSIQUE

En participant à l'événement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par une fédération sportive. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- – d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance **d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.**

- – ou, d’une licence sportive délivrée par une des fédérations suivantes, en cours de validité à la date de l’Évènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport » :

- o Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT),
- o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d’éducation physique (UFOLEP);

Ou, d’un certificat médical qui doit dater de moins d’un an à la date de l’évènement ou de sa copie, pour les non-licenciés auxquels l’évènement est ouvert.

Mention Obligatoire sur le certificat médical :

- o « non contre-indication à la pratique du cyclisme ultra-distance »

ou

- o “non contre-indication à la pratique cyclisme en compétition”

Préalablement à l’évènement, le certificat médical ou la photocopie de licence en format dématérialisée devront être communiqués par le participant via la plateforme d’inscription Eventicom afin que l’inscription soit validée.

Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Participants résident à l’étranger :

Vous êtes tenus de fournir un certificat médical portant la Mention Obligatoire décrite ci-dessus, même si vous êtes détenteur d’une licence émise par la fédération de votre pays de résidence.

Ce certificat doit être daté de moins d’un an à la date de l’évènement, signé et permettre l’authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français.

Si le médecin n’est pas établi sur le territoire français, le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, allemande, italienne.

L’inscription à l’évènement implique l’acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.

8/ ASSURANCE PERSONNELLE

Le participant s’engage à souscrire une assurance personnelle couvrant les risques de la pratique du cyclisme ultra distance.

SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE

- Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours ou en demandant à un autre coureur de prévenir les secours s’il ne peut le faire lui-même
- Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. •

Samu – 15

• Police Secours – 17

• Pompiers – 18

• Général – 112

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à l'événement, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac et du respect du matériel obligatoire.

L'ensemble des régulateurs et membre de l'organisation, sont habilités :

- à mettre hors événement tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à orienter les participants vers la structure de soins la plus adaptée

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

10/ MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDÉ :

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'épreuve, l'organisation rend obligatoire les équipements suivants.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES DISTANCES :

- • Casque homologué (NORMES CE)
- • Dispositif lumineux vélo Avant
- • Dispositif lumineux casque (frontale)
- • Dispositif lumineux vélo arrière x2
- • Gilet haute visibilité ou baudrier visibilité
- • Compteur Gps avec parcours téléchargé en un ou plusieurs segments
- • Kits de réparation
- • Bandes réfléchissantes
- • Téléphone mobile
- • 1 Couvertures de survie (1,40m x 2m)
- • Réserve d'eau minimum 1 litre
- • Réserve alimentaire (Recommandation : 500kcal)

11/ PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATION / MANQUEMENT AU RÈGLEMENT

PÉNALISATION – DISQUALIFICATION

- Coupe du parcours → À l'appréciation de la direction de l'épreuve
- Absence de matériel obligatoire de sécurité (casque : lumière avant et arrière en état de marche, pas de couverture de survie, pas de gilet visibilité) → Disqualification
- Jet de détritrus (acte volontaire) → Pénalité 1 heures
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) → Disqualification
- Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge) → Disqualification

12/ TRICHE

Tout manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de l'épreuve.

13/ ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE L'ÉVÉNEMENT

Le participant a pleinement conscience que le cyclisme Ultra Distance est une activité sportive extrêmement dangereuse et qu'il pourra être confronté à des conditions climatiques (pluie, chaleur, froid, orages).

Le participant a pleinement conscience que pour une telle épreuve la sécurité du participant dépend uniquement de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés.

Le participant a pleinement conscience que le rôle de l'organisateur n'est pas de l'aider ou de lui porter assistance pour gérer ses problèmes, même en cas d'avarie technique ou de problème physique ou mental.

Le participant accepte du fait de son inscription sans réserve et irrévocablement tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident pouvant même entraîner le décès du participant, et de porter seul la responsabilité de tout type de dommage dont il serait victime qui découlerait de sa participation à l'épreuve.

Le participant accepte ainsi de participer à l'épreuve à ses risques et périls.

En acceptant tous les risques de cette épreuve particulièrement dangereuse, Le participant accepte, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur.

En contrepartie, le participant s'engage à :

- Être présent au briefing d'avant événement
- Accepter de porter une balise GPS fournie par l'organisation au départ de l'événement, pendant toute la durée de l'événement ; puis rendre cette balise à l'issue de l'événement par

leur propre moyen et assumer le coût de cette balise si celle-ci est détruite, perdue ou endommagée.

- Accepter et Respecter le règlement de l'épreuve
- Accepter toute décision de l'organisation et des régulateurs
- Faire preuve de bienveillance envers les participants et l'organisation.
- Avoir souscrit et être assuré par une assurance « Dommage accident » pendant la durée de l'épreuve

14/ ABANDON ET RAPATRIEMENT

En cas d'abandon, le processus conseillé est le suivant :

- Prévenir de son abandon l'organisateur.
 - Se rendre par ses propres moyens à l'aire de départ/arrivée
 - En cas de non restitution de la balise, le participant sera facturé directement par le fournisseur de GPS Partenaire de l'épreuve d'un montant de 200 euros TTC. Par l'acceptation du présent règlement en s'engageant, le prestataire facturera directement la personne concernée.
- Le rapatriement est possible mais 50 euros de frais supplémentaires seront demandés.

15/ MODIFICATION DE L'INSCRIPTION & POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

L'option annulation est proposée lors de l'inscription. Pour toutes les raisons d'annulation, l'organisateur ne peut en aucun cas rembourser le participant. Le participant gèrera lui-même avec l'assurance annulation souscrite lors de l'inscription en ligne.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation moyennant un surcoût proportionnel au coût de l'épreuve sur laquelle le participant souhaite s'engager lui garantissant un remboursement à 80% si annulation jusqu'à 72h après le départ.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement intégral des frais engagés pour l'inscription dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription pour toutes les causes imprévisibles et accidentelles.

16/ GESTION DES RÉCLAMATIONS – LITIGE, MÉDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Évènement devra être faite par écrit, en français ou en

anglais, en rappelant le nom, prénom du participant, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : florianhudry.cyclingproject@gmail.com

Toute réclamation devra nous être faite dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation.

17/ CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

a. MODIFICATION DE L'ÉPREUVE

- Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.
- En cas de force majeure, de conditions climatiques très défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :
 - différer le départ de quelques heures au maximum
 - modifier les barrières horaires
 - annuler l'épreuve
 - neutraliser l'épreuve
 - arrêter l'épreuve en cours
- Modifier le parcours
 - Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit à des modifications si bien que son inscription a été prise en toute connaissance de cause.
 - Le participant renonce à engager la responsabilité de l'organisateur en cas de modification de sa date ou tout autre modifications ou de lui demander le versement d'une quelconque somme indemnitaire à ce titre.
- En cas de modification de date de l'épreuve, notamment, les frais d'inscription ne seront pas restitués au participant si celui-ci décide de ne pas participer à l'épreuve à laquelle il était inscrit.

b. ANNULATION DE L'ÉPREUVE

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement pour cas de force majeure.
- Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit d'annulation si bien que son inscription a été prise en toute connaissance de cause.

- Le participant renonce à engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'annulation de l'épreuve ou de modification de sa date ou de lui demander le versement d'une quelconque somme indemnitaire à ce titre.
- En cas de force majeure (notamment, mauvaises conditions météorologiques, problèmes de sécurité), l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

Si l'événement est annulé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (par exemple, restrictions Covid, force majeure), les coureurs se verront proposer par les organisateurs diverses options (report, transfert, remboursement partiel) qui seront confirmées en temps utile.

18/ DROITS À L'IMAGE

a. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement (Ci- après son Image), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur

Concernant le site de l'évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse florianhudry.cyclingproject@gmail.com, en amont de l'Évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

b. Images de l'Évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

Selon notre charte éthique, toute manifestation ostentatoire de messages ou d'images à caractère politique et/ou religieuse au cours de l'évènement est interdite.

19/ PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des épreuves de l'association Florian Hudry Cycling Project pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme Ultra Distance.

Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : florianhudry.cyclingproject@gmail.com

CNIL – Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l'organisation et concernent des données techniques telles que votre e-mail. L'organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins. Conformément à la loi, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification le concernant. Pour ce faire, veuillez nous envoyer un mail mentionnant votre nom, prénom et numéro de dossard.